



2ND SESSION, 36TH LEGISLATURE, ONTARIO
47 ELIZABETH II, 1998

2^E SESSION, 36^E LÉGISLATURE, ONTARIO
47 ELIZABETH II, 1998

Bill 67

Projet de loi 67

**An Act to proclaim German Pioneers
Day**

**Loi proclamant le Jour des pionniers
allemands**

Mr. Wettlaufer

M. Wettlaufer

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading October 1, 1998
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 1^{er} octobre 1998
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims the day after Thanksgiving Day in each year as German Pioneers Day.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le lendemain du jour d'Action de grâces
Jour des pionniers allemands.

An Act to proclaim German Pioneers Day

Loi proclamant le Jour des pionniers allemands

Preamble

German immigrants began arriving in large numbers in Upper Canada, which is present day Ontario, during the eighteenth century along with other United Empire Loyalists after the American Revolution. They continued to settle in Ontario during the era of Queen Victoria and Prince Albert in the nineteenth century.

They settled in various areas of Ontario and especially in and around the City of Kitchener, whose annual Oktoberfest festival provides a time for all citizens of Ontario to reflect on and celebrate our province's living German heritage.

As one of the founding groups of Ontario, German pioneers helped settle the province and made their rich cultural traditions and values an integral part of Canadian society. Ontario citizens of German descent continue to make a significant contribution to Ontario and Canada.

It is appropriate to establish a day on which to pay tribute to our historic German legacy in Ontario.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

German
Pioneers Day

1. The day following Thanksgiving Day in each year is proclaimed as German Pioneers Day.

Commence-
ment

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *German Pioneers Day Act, 1998*.

Préambule

Les immigrants allemands ont commencé à arriver en grand nombre au Haut-Canada, l'Ontario actuel, au XVIII^e siècle, en même temps que les autres Loyalistes de l'Empire-Uni après la Révolution américaine. Ils ont continué à s'établir en Ontario à l'époque de la reine Victoria et du prince Albert, au XIX^e siècle.

Ils se sont installés dans plusieurs régions de l'Ontario, tout particulièrement à Kitchener et dans ses environs. La fête de la bière (*Oktoberfest*) qui se tient chaque année dans cette ville donne à tous les citoyens de l'Ontario l'occasion de réfléchir au patrimoine allemand si vivant de la province et de lui rendre hommage.

Les pionniers allemands sont l'un des groupes fondateurs de l'Ontario; à ce titre, ils ont participé à la colonisation de la province et fondu leurs riches valeurs et traditions culturelles dans la société canadienne. Les citoyens ontariens d'origine allemande continuent d'enrichir l'Ontario et le Canada.

Il convient de choisir une journée au cours de laquelle nous pourrions rendre hommage à l'héritage allemand de l'Ontario.

Pour ses motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

1. Le lendemain du jour d'Action de grâces est proclamé Jour des pionniers allemands.

Jour des
pionniers
allemands

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Entrée en
vigueur

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 1998 sur le Jour des pionniers allemands*.

Titre abrégé